

Sécurité aéroportuaire - CDG

Obligatoire pour l'obtention du badge d'accès en zone de sûreté à accès réglementé de l'aéroport CDG (zones TRA et/ou MAN)



NIVEAU

Formation initiale, Maintien



PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne devant évoluer en autonome sur les aires de Trafic (TRA) et/ou de manœuvre (MAN) de l'aéroport Paris Charles De Gaulle, conformément au règlement (EU) n°139/2014.



OBJECTIFS

Connaître les risques inhérents aux activités en milieu aéroportuaire, ainsi que les règles et procédures à respecter, dans les conditions définies par l'exploitant d'aérodrome conformément au règlement (EU) 139/2014.



CONTENU

Théorie

- Connaître les règlements applicables et les différents acteurs sur l'aire de mouvement
- Se repérer sur l'aéroport
- Connaître les règles spécifiques de circulation sur le secteur TRA
- Connaître les règles spécifiques de circulation sur le secteur MAN
- Présenter les principaux risques liés à l'exploitation aéroportuaire et en particulier ceux spécifiques à l'aéroport
- Savoir circuler à pied en Zone d'Evolution Contrôlée ZEC
- Comprendre les notions de base relatives aux facteurs humains
- Comprendre les rôles et enjeux d'un Système de Gestion de la Sécurité
- Connaître la conduite à tenir en cas d'urgence
- Les dangers associés aux conditions météorologiques de brouillard, et les restrictions de circulation

Règlement (EU) 139/2014

 **Durée** à titre indicatif

4 heures

 **Prérequis**

Aucun

 **Méthode**

- Formation théorique en salle.
- Action de formation assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

 **Evaluation**

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 80 % de bonnes réponses requis).

 **Validité**

3 ans

 **Contact**

 + 33 1 48 16 37 24

 ifma@geh.aero

 <http://ifma-formation.fr/>